

DÉPARTEMENT DES COTES D'ARMOR	RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
COMMUNE DE TREBEURDEN	EXTRAIT du Registre des délibérations du CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE le VINGT-TROIS du mois de FEVRIER

Le Conseil Municipal de la Commune de TREBEURDEN, dûment convoqué le 16 février 2024, s'est réuni en séance ordinaire sous la Présidence de Madame Bénédicte BOIRON, Maire

Présents : BOIRON, BILLIOU, CHARMENTRAY, GAUTIER, HALNA, HOUSTLER, HUCHER, JEZEQUEL, JULIENNE, LE BIHAN, LE GUEN, LE HENAFF-LE JEUNE, LE MASSON, LE PENVEN, LE PROVOST, MAILLAUD, MAINAGE, MULLER, PIROT, RAMEAU, TOPART, VELLA.

Procurations : BOYER à MAINAGE, LE COZ à VELLA, MONFORT à RAMEAU, SCHAEFFER-MORIN à JEZEQUEL

Absente : MAILLAUD

Lesquels forment la majorité des Membres en exercice.

Il a été, conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil. Madame Michelle LE HENAFF ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions, qu'elle a acceptées.

D2024-015

AUTORISATION D'ESTER EN JUSTICE

Madame le Maire sollicite l'autorisation d'ester en justice dans le cadre de la requête n° 2306955-5 déposée devant le Tribunal Administratif de RENNES par Monsieur LE MOIGNE.

Le requérant conteste la délivrance en date du 26 juillet 2023 d'un permis d'aménager à la société AFM BRETAGNE afin de créer un lotissement rue Félix le Dantec.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **VU** la délivrance en date du 26 juillet 2023 d'un permis d'aménager à la société AFM BRETAGNE afin de créer un lotissement rue Félix le Dantec,
- **VU** la requête n° 2306955-5 déposée devant le Tribunal Administratif de RENNES par Monsieur LE MOIGNE,
- **AUTORISE** Madame le Maire à ester en justice dans le cadre de la requête n° 2306955-5 déposée devant le Tribunal Administratif de RENNES par Monsieur LE MOIGNE, relative à la contestation de la délivrance d'un permis d'aménager en date du 26 juillet 2023 à la société AFM BRETAGNE afin de créer un lotissement rue Félix le Dantec.
- **DECIDE** de solliciter le cabinet d'avocats LEXCAP à RENNES, et l'assureur communal, pour organiser la défense de la Commune.

Le Maire,
Bénédicte BOIRON



Le secrétaire de séance,
Michelle LE HENAFF

